

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 6-2025

du lundi 23 juin 2025

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 49

Excusées : 17

Retard : 1

Absents : 6

Démissions : -

Future admission : -

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Assermentations

7. Elections :

- a) de la présidente ou du président ;
- b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;
- e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;

8. Elections complémentaires

9. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2024

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion de l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est par 33 voix pour, 0 voix contre, moins 17 abstentions que la gestion de l'exercice 2024 est approuvée.

10. Préavis municipal no 10-2025 soumettant les états financiers pour l'exercice 2024

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2025,
- les comptes 2024 de la STEP de Vidy et les comptes 2024 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'374'350,10 (3526.003-4600) aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2024 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 293'752,80 (3521.001-6500) à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2024 dudit organisme ;
3. d'approuver les états financiers 2024 de la Commune de Prilly présentant un excédent de revenu de CHF 297'550.- et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 6 abstentions que les conclusions du préavis no 10-2025 sont acceptées.

11. Motions, postulats, interpellations et projets

12. Questions et divers

13. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 20h56